

# LE MESSAGER SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL  
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air — NANTES

## Assurances Sociales et Augmentations de Salaires

La mise en vigueur de la loi sur les Assurances Sociales a provoqué de nombreuses demandes d'augmentations de salaires.

Certains patrons ont compris, et se sont volontairement inclinés : qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

D'autres, bien plus nombreux, hélas ! et parmi eux des catholiques affichés, n'ont pas voulu comprendre, ou plutôt — ne soyons pas méchants — n'ont pas compris, et ont résisté sans motiver leur refus, ou en opposant des raisons d'une candeur naïve. Nous ne leur ferons pas la peine, pour aujourd'hui, de publier ces raisons. Il n'y a pas à s'étonner, en effet, que le salarié demande ces temps-ci une augmentation de son salaire. Cela est au contraire très normal, très logique et très juste.

Ces demandes ne sont point faites pour appliquer la loi, elles ne sont qu'une conséquence tout à fait indirecte de l'application de cette loi. Aussi bien la loi sur les Assurances Sociales ne doit point en être incriminée, car elle ne fait que remettre les choses dans leur plan véritable.

Que doit être en effet le salaire ? Le salaire doit être conçu de telle sorte qu'il puisse suffire non seulement aux exigences présentes de la vie, mais encore qu'il puisse permettre l'épargne en prévision de la maladie, de la vieillesse et de la mauvaise fortune.

Ainsi, sur les sommes d'argent qu'il reçoit, le salarié doit en mettre de côté une partie pour l'avenir.

La loi sur les Assurances Sociales n'a fait que sanctionner un état de choses existant ou désirable. Cette somme d'argent que le salarié mettait de côté bénévolement, il la met maintenant obligatoirement.

Mais, cette réserve pour l'avenir, le salarié la constituait-il réellement ?

Certainement, une quantité de salariés le faisaient, parce que le salaire qu'ils touchaient le leur permettait et parce qu'ils étaient économes et prévoyants.

Beaucoup plus nombreux étaient ceux qui ne le faisaient pas. Et parmi ceux-ci on peut distinguer deux catégories.

D'abord, ceux qui, bien que touchant un salaire suffisant n'avaient pas l'esprit d'économie et de prévoyance. Et c'est une grande chose que la loi ait obligé ces gens-là à faire des réserves pour éviter à la société la peine de les prendre à sa charge sur leurs vieux jours ou en cas de mauvaise fortune.

Ensuite, il y avait ceux qui ne touchaient pas un salaire suffisant pour mettre de l'argent de côté.

Ce sont ceux-ci qui nous intéressent en ce moment, ce sont eux surtout qui ont demandé une augmentation de salaire.

Ces salariés qui ne recevaient pas, avant la loi, un salaire suffisant pour parer à tout, qui étaient fondés dès ce moment-là à demander une augmentation de salaire, comment ne le seraient-ils pas aujourd'hui, à la suite de cette nouvelle hausse du coût de la vie ?

Que les patrons songent donc un peu à la misère de ces pauvres gens, qui se trouvent maintenant obligés de prélever sur un salaire déjà insuffisant leur cotisation pour les Assurances Sociales.

Et qu'ils ne tardent plus à prendre une mesure qui s'imposait déjà depuis longtemps : QU'ILS AUGMENTENT LES SALAIRES DE LEURS OUVRIERS ET EMPLOYÉS DANS LA MESURE OU LA JUSTICE LE RECLAME.

Qu'ils réfléchissent et ne nous objectent plus de telles raisons plus abracadabrantes les unes que les autres.

Car personne n'est obligé d'être patron, tandis que le salarié n'est salarié que parce qu'il se trouve obligé de l'être. Par conséquent celui-ci est en droit d'exiger de celui qui a fait appel à ses services le SALAIRE COMPLET dont nous venons de parler.

Pour nous, nous nous emploierons de toutes nos forces et toujours, à ce que les salariés qui nous ont confié leurs intérêts obtiennent justice dans ce sens.

Et nous osons espérer que lorsque nous allons frapper de nouveau, ces jours-ci, aux portes qui n'ont pas voulu s'ouvrir il y a quelques semaines, nous serons enfin entendus.

Alphonse BELLEVAIRE,  
Secrétaire général de l'Union Régionale.

## S'organiser ! Pourquoi ?

Tu as certainement entendu, camarade travailleur, autour de toi, de ces types pessimistes, découragés, qui cherchent à décourager les autres :

« Plus ça change, gémissent-ils, plus c'est pareil... Quoi que tu dises, quoi que tu fasses, tu seras toujours, toi travailleur, la victime... Qu'est-ce que tu veux, c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Y a rien, rien à faire ! »

Dis-moi, ami, a-t-on le droit de parler ainsi, et de passer son temps à gémir ? Laissons faire ainsi les pantoufflards. Mais, nous, les jeunes, c'est pas permis de parler ainsi ! Rien à faire ? Oui, si nous restons isolés, livrés à nos maigres et seules ressources individuelles.

Comment veux-tu, en effet, transformer les conditions de vie morale et matérielle de la classe laborieuse par l'action isolée d'une unité, ou d'un petit groupe de quelques travailleurs ? Tu auras beau parler ou gémir, tu ne parviendras pas à surmonter toutes les oppositions, tu ne réussiras pas à te faire écouter des autorités politiques et patronales.

Seule, vois-tu, l'organisation peut faire de ces unités impuissantes une force, une armée. Seuls, des groupements nationaux appartenant à un groupement national, pourront changer la situation morale et matérielle de la classe ouvrière.

C'est la vieille histoire du voyageur dont le chemin à franc de montage est tout d'un coup masqué par un énorme rocher. Seul, il ne peut le soulever et se désespère... Mais voici que d'autres infortunés l'ont rejoint sur la route ; ensemble, unissant leurs efforts, ils réussissent à enlever l'obstacle.

C'est l'exemple vieux comme le monde, que nous donnent les fourmis et autres infiniment petits dont l'organisation et la discipline sont un modèle et qui réalisent peu à peu des travaux de géant !

Syndiqué chrétien, il faut de plus en plus faire bloc autour de notre C. F. T. C., de nos Unions régionales, de nos Unions locales. Il faut nous discipliner, il faut nous organiser.

Une force ne peut vivre, un groupement ne peut prospérer et s'étendre, si la discipline n'existe pas. C'est l'âme de tout élément de syndicat. Dans les organisations du Syndicalisme Chrétien, la plus que partout ailleurs, la discipline doit régner, l'obéissance est un des piliers de la doctrine catholique.

Soyons disciplinés en répondant aux appels de nos organisations ; en venant aux réunions, en écoutant leurs directives, en lisant leurs journaux. Soyons disciplinés aussi en étant des syndiqués militants.

Ayons de la méthode dans notre propagande, de la prudence (ayons nos fichiers, nos listes de sympathisants, etc.), portons notre insigne. De l'ordre dans nos finances ; payons nos cotisations. Ayons confiance dans nos organisations. Serons-nous les coudeurs.

Tout cela ne supprimera pas l'entraînement, l'enthousiasme, l'amitié mais leur donnera infiniment plus de portée et de succès.

M. FAUDRAY.

## AVIS

Nous rappelons à nos syndiqués la copie pour le « Messager » doit parvenir à notre Secrétariat, 6, rue de Bel-Air, pour le 28 de chaque mois. Elle ne doit être écrite que sur un seul côté de la feuille. Les bandes, non timbrées, doivent nous être données pour le dernier jour du mois.

## Pour les Mutilés du Travail

Le « Journal Officiel » du vendredi 5 septembre publie deux décrets relatifs à la rééducation professionnelle des mutilés du travail. Nous en détachons l'article suivant qui présente une importance particulière :

« Les mutilés du travail qui justifient de la nécessité d'un apprentissage spécial en vue de leur réadaptation ou de leur rééducation professionnelle doivent adresser une demande au préfet, président du Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre de leur résidence, dans les conditions fixées pour les mutilés de la guerre. »

Toutefois, aux lieu et place du titre de pension, ils joignent une copie, certifiée conforme, soit de la décision judiciaire ayant force de chose jugée fixant la rente allouée en vertu de la législation sur les accidents du travail, soit de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal constatant que la blessure est consolidée, qu'il s'agit bien d'un accident du travail, que les parties sont seulement en désaccord sur la fixation du montant de la rente. »

## Nos Propagandistes



M<sup>lle</sup> GATEBLÉ

Mlle Gateblé sera des nôtres dans le courant du mois prochain : avec quelle joie nos ouvrières vont la recevoir ! Mlle Gateblé est une ouvrière de la parfumerie, qui a derrière elle des années de travail dans la banlieue parisienne. Elle a pratiqué l'usine et l'atelier, elle sait ce que sont les taillades, elle connaît les difficultés des budgets familiaux. Aussi, cetteillante et dévouée propagandiste de notre C. F. T. C. peut-elle parler aux ouvrières de ce qui les intéresse et les préoccupe, et discuter avec elles, puis avec qui de droit, des améliorations à obtenir. Dans les « mouvements » on la craint plus qu'elle n'a de crainte, car c'est elle qui parle le langage des réalités.

Mlle Gateblé a fondé et dirige depuis vingt ans la Maison de repos de Béthanie à Pellevoisin. Elle vient encore d'ouvrir, dans un centre d'usines, 56, rue de l'Ourcq, à Paris, le « Foyer de l'Ouvrière », grand restaurant féminin à bon marché.

Nul doute que nos ouvrières seront nombreuses à venir l'écouter.

## POUR LES APPRENTIS

APPRENTISSAGE  
RESPONSABILITÉ CIVILE  
(Accidents du Travail aux apprentis)

a) Si la loi du 20 Mars 1928 édicte expressément que le contrat d'apprentissage doit être constaté par écrit, il n'en résulte pas que la preuve ne puisse en être administrée autrement, notamment par voie d'enquête.

b) Une enquête peut être ordonnée en matière d'accident du travail pour prouver que la victime était entrée dans l'entreprise non en qualité de manœuvre, mais comme apprenti des connaissances et une pratique pour y apprendre un métier exigeant particulière par suite d'une éducation professionnelle préalable et que le salaire qu'elle touchait ne correspondait pas à celui d'un manœuvre et lui était inférieur par suite des avantages retirés de l'instruction professionnelle à laquelle elle avait droit. (Cour d'appel de Dijon, 1<sup>er</sup> ch., 4 février 1930).

## Première Visite à la « Mi-Côtière »

C'est le dimanche 7 septembre, vers 10 heures : en gare d'Orléans, un train chargé de voyageurs s'ébranle péniblement. Sa marche lente est ponctuée de nombreux arrêts pendant lesquels descendent pêcheurs et promeneurs venus s'installer, pour la journée, sur les bords de la Loire.

Une petite gare apparaît : c'est Oudon. Dès la sortie, un groupe se forme où nous reconnaissons M. et Mme Buerne, M. et Mme Bureau. C'est qu'aujourd'hui se fait la première visite achetée par M. Buerne comme maison de vacances, pour les syndiqués. Parmi les heureuses invitées, notons : Mme et Mlle Martin, Mlle Nicole, Mlle Dupuy et sa nièce.

Par un raide sentier, la petite groupe s'achemine gaillardement vers la « Mi-Côtière ». Dès l'entrée, un charmant escalier entouré de verdure nous conduit devant la maison, qui, tout de suite, nous plaît. Solidement et gracieusement assise au sommet de la colline, elle semble très paisible et très avenante...

Et maintenant, passons à la visite intérieure. Oh ! cette visite, elle fut consciencieuse : pas une pièce ne fut oubliée et il y eut même des promeneurs qui ne craignaient pas de s'élever à l'assaut du grenier. Certes, il eût fallu être bien difficile pour ne pas s'extasier devant ces vastes dimensions de la maison, son heureuse disposition et son élégance ; c'est ce que nous fîmes avec ensemble, et cela très sincèrement.

Mais la marche met un appétit et l'admiration ne nourrit pas, aussi est-ce avec plaisir que nous nous attablons dans la salle à manger, un peu émus d'être les premiers à avoir l'honneur de déjeuner dans cette maison destinée à être si largement hospitalière. Joyeux propos et bon vin (un vin chargé d'ans et de mérites...) animent le repas qui se passe dans une atmosphère très douce de cordialité.

Un petit tour à la gare nous permet ensuite d'amener Mlle Périgois au milieu de nous. Alors, munies de cannes, suivant M. Buerne, notre aimable cicerone, nous commençons la visite du parc.

De petits sentiers étroits et ombragés nous font goûter les émotions des alpinistes et nous réservent de magnifiques points de vue. Comme il fera bon se reposer dans un lieu si calme, pensons-nous.

Mais la « Mi-Côtière » réserve aussi à ses hôtes des plaisirs plus agiles : n'entendez-vous pas d'intrépides sportsmen qui viennent déjà un tennis moderne devant la maison, tandis que des personnes moins remuantes admirent la largeur des allées, véritables pistes pour jeux de croquet ?

Hélas ! il faut laisser les beaux projets... L'heure avance. Vite, prenons quelques photos-souvenirs, admirons encore une fois le magnifique panorama qui s'étale devant nos yeux :

« Notre Loire aux flots bleus » et redescendons la colline.

Bientôt, Nantes apparaît, le bruit et l'agitation de la grand-ville nous font trouver plus suave le charme de la campagne... Merci à M. Buerne qui nous a valu une aussi bonne journée et surtout qui a eu la délicate pensée de procurer un lieu de repos — et combien charmant — aux pauvres corps fatigués par le travail, une oasis de verdure aux âmes avides de paix !

Une première visiteuse.

## AVIS

Conformément à la décision prise en Conseil le 21 Septembre dernier, les notes pour le « Messager » vont être adressées ces jours-ci à nos syndiqués, ainsi qu'à nos abonnés isolés. Prière de leur réserver le meilleur accueil.

## SERVONS-NOUS DE LA LOI LOUCHEUR

Il serait trop long d'exposer ici ce que la loi Loucheur a fait pour les prolétaires ? Sur qui tombe en grande partie la responsabilité de cette pareille question, sinon sur les catholiques coupables de n'avoir pas regardé et fait briller au loin la lumière que l'Eglise leur a mise dans les mains.

Il convient cependant d'en rappeler, ou plutôt d'en faire connaître les principaux avantages. Chaque jour il nous est donné en effet, de constater que cette loi est encore complètement ignorée d'un grand nombre de gens. Et nous ne voudrions pas que nos syndiqués soient de ceux-là.

Des prêts, à 2,50 % sont consentis pour la construction des maisons à bon marché, et même pour l'achat du terrain.

Une famille ayant deux enfants n'est tenue à aucun apport personnel. Si elle n'a qu'un enfant, elle devra apporter 2.000 francs ; si elle n'en a pas, 4.000 francs.

Les célibataires ne sont pas écartés. Des subventions, c'est-à-dire des dons d'argent, sont accordés aux familles de trois enfants et plus, ainsi qu'aux pensionnés et invalides à 60 %.

Le remboursement s'effectue en un maximum de 25 ans. Il doit être terminé lorsque l'âge de 65 ans est atteint.

Un droit de priorité est accordé aux familles nombreuses et aux Anciens Combattants.

Les postulants doivent justifier de leur capacité de remplir leurs engagements.

Aux Sociétés d'H. B. M., incombe le soin de s'en assurer. Nous rappelons que la Société de Crédit Immobilier Familial de Nantes, 6, rue de Bel-Air, se met à la disposition de tous pour leur procurer tous renseignements complémentaires, et à la disposition de tous nos syndiqués et amis de Loire-Inférieure pour leur procurer les moyens de construire leur maison.

Deux grands Concours sont ouverts (Voir en deuxième Page)

## CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS

Réunion du Bureau

(I. S. C.) Le Bureau de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens s'est réuni les 20 et 22 septembre à Munich.

Outre des questions d'organisation interne, il examina la situation générale, tant sociale, économique que politique, et constata que les tendances démocratiques et révolutionnaires qui se manifestent dans beaucoup de pays aggravent singulièrement la crise économique mondiale. Dans ces conditions le mouvement syndical chrétien à une haute et lourde tâche à accomplir.

Il fut décidé que ces problèmes seraient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil général, qui aura lieu au début de l'année prochaine.

De plus, le Bureau s'occupa de la situation créée par l'attitude de l'Internationale syndicale d'Amsterdam en ce qui concerne l'organisation internationale du Travail. Comme on le sait, la Fédération syndicale internationale refuse de reconnaître les syndicats chrétiens groupés dans la Confédération internationale au sein de l'organisation internationale du Travail.

Les Syndicats chrétiens, qui s'opposent à tout monopole syndical, protestent également contre le monopole de l'Internationale d'Amsterdam dans le Conseil d'Administration du Bureau international du Travail, et se voient dans la nécessité de prendre des mesures énergiques contre l'attitude des syndicats socialistes.

Le Bureau décida ensuite de tenir le prochain congrès international de la Confédération internationale des syndicats chrétiens en septembre 1931, à Anvers.

## MEA CULPEA !

Vous parlez des ouvriers incroyants qui demandent à l'Eglise ce qu'elle a fait pour les prolétaires ? Sur qui tombe en grande partie la responsabilité de cette pareille question, sinon sur les catholiques coupables de n'avoir pas regardé et fait briller au loin la lumière que l'Eglise leur a mise dans les mains.

Chanoine P. Tiberghien.

## INTERNATIONALE DU PERSONNEL CHRETIEN DES ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS

Les 26 et 27 août eut lieu à Cologne un congrès international des Organisations chrétiennes du personnel des Administrations et services publics, convoqué par la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens dans le but de la fondation d'une fédération internationale.

Dix organisations de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Autriche et de la Suisse s'étaient fait représenter.

Le bureau exécutif de cette nouvelle Internationale se compose de MM. P. Dedenbach (Cologne), président ; A. Wolfs (Anvers), secrétaire, et L. Vermeulen (La Haye), trésorier.

Le congrès entendit des rapports sur la situation juridique du personnel des services publics et sur la situation des organisations chrétiennes du personnel des administrations et services publics de divers pays.

L'Internationale compte actuellement environ 80.000 membres.

## A BÉTHANIE

## Devoirs de Vacances

C'est avec joie que chaque année des équipes d'ouvrières ou employées reprennent le chemin de Béthanie, à Pellevoisin (Indre). Rien d'étonnant, pensera-t-on ! Après qu'elles ont passé des mois en atelier, bureau, usine, elles sont heureuses de sentir la liberté, de trouver le grand air, de profiter du repos.

Cela est vrai, mais il y a plus ! Et qui aurait assisté aux séances de la « Semaine d'études » aurait découvert une cause de joie bien différente.

Qui ! aux séances d'études ! Car il y a chaque année, à Béthanie, en plus des petites causeries qui ménagent les directrices, et en plus des retraites qui font l'objet de tant de désirs, une semaine d'études régulièrement organisée. Et les ouvrières, qui le savent, y reviennent chaque année plus nombreuses.

Les voici, cette année, de Paris et la banlieue, Angers, Orléans, Bourges, Tours, Troyes... de professions diverses ; elles se mettent à l'étude du sujet qui leur est proposé : la volonté. Ce sera le thème général, auquel reviendront toutes les leçons ; la volonté ; ce qu'elle est, son rôle ; ce qu'elle n'est pas ; elle n'est ni entêtement, ni caprice, ni velléité ou hésitation ; à quoi elle doit tendre ? à la conformité à la volonté de Dieu, qui elle, se manifeste par la loi, les lois, le devoir déduit... Comment la former ? Par quels exercices d'ordre moral, d'ordre physique ? Occasions qui se présentent habituellement, dans la famille, l'école, les œuvres, les milieux du travail. Pour finir, le programme prévoyait encore l'analyse de l'« Encyclopédie du Pape Pie XI sur l'éducation. »

Ce sont là de véritables devoirs — singuliers devoirs de vacances — auxquels les intéressées se sont soumises très volontiers, redisons-le, avec joie, encouragées qu'elles sont par M. le curé de Pellevoisin, M. l'aumônier des Dominicaines, M. le chanoine Brac, Mlle Graff, représentant les Syndicats chrétiens de l'Abbaye, et aussi des représentants de l'Action sociale.

C'est avec grand intérêt qu'elles ont entendu d'abord chacune des

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

Réunion du Conseil de l'Union Régionale (21 Septembre)

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures.

L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Belleveaire fait d'abord l'appel des Syndicats présents ou représentés; on en compte 31 sur 44 (1). Puis il donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin, lequel est adopté.

ACTIVITE SYNDICALE. Passant en revue l'activité de l'Union Régionale depuis trois mois, il annonce la fondation de deux nouveaux Syndicats : un Syndicat du Livre à Cholet et un Syndicat d'Employés et Ouvriers de l'Ecole Militaire de Saumur, ainsi que la préparation, de plus en plus active, de syndicats ruraux de courtiers-analogues à celui de Notre-Dame-des-Landes.

L'Union Nantaise a organisé un service d'achats en commun de charbon qui fonctionne à la satisfaction de tous, ainsi qu'un Service de Placement de mi-temps, qui a déjà rendu de réels services. Elle a aussi fondé une caisse du soldat, qui permettra d'adresser quelques subsides aux jeu-

(1) Absents et non représentés : Cheminots de Savenay, de Saint-Nazaire, de Thouars et de Châteaubleau ; Couturiers de N.-D. des Landes ; Personnel des Vins Mousseux de Saint-Hilaire-St-Florent ; Dames employées et ouvrières de Saumur ; Dames employées, ouvrières, et du textile de Cholet ; Dames ouvrières de Poitiers, Dames de la Ganterie de Niort.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

Le Président, Georges Lucas, assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Colleau, trésorier du Syndicat des Cheminots de La Roche-sur-Yon, ouvre la séance à 10 heures. L'adresse aux délégués des divers Syndicats de l'Union Régionale, venus de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Poitiers, Cholet, etc., de chaleureuses paroles de bienvenue, et passe ensuite la parole au secrétaire général.

ne syndiqué sous les drapeaux, en même temps qu'elle leur permettait de rester en contact avec leur syndicat. Elle a, en outre, acheté une Maison de Repos à Oudon, qui pourra recevoir à partir de mars 1931, et durant l'année entière, les Cotéistes et leur famille. Enfin l'Union Nantaise a fait intervenir, à diverses reprises l'Inspection du Travail pour faire observer la loi ; plusieurs procès-verbaux ont été dressés. A ce propos, le secrétaire général signale quelques maisons de Nantes particulièrement peu intéressantes pour leur personnel et aux offres d'emploi desquelles il n'est, par conséquent, plus donné suite.

A Nantes encore, le Syndicat des Employés a adressé au Syndicat patronal des magasins de tissus, blanc et mercerie en gros un bordereau de salaires qui est à l'étude.

Ses cours professionnels ont obtenu du Ministère une subvention totale de 500 francs. Il a souscrit à France et a acheté 20 parts de la Société Immobilière Nantaise pour 1.500 francs. Il prépare, pour le 5 octobre, la fête de Saint-Michel. Le Syndicat de l'Habillement, la section de la Nouveauté, Modes, etc., qui est très prospère. Sur sa demande, un certain nombre de maisons de couture ont accordé à leur personnel des vacances payées. Le Syndicat des Dames Employées, ainsi que le Syndicat de l'Ameublement, ont distribué leurs prix aux élèves de leurs cours professionnels. Ce dernier Syndicat a obtenu en juillet une augmentation de 0 fr. 20 par heure, applicable du premier juin ; il a demandé, ces jours derniers, une nouvelle augmentation tout à fait justifiée, de 0 fr. 60, qui n'a pas obtenu satisfaction, mais il a bien décidé que les choses n'en resteraient pas là.

A Indret, relations très heureuses entre J. S. C. et J. O. C., et préparation des prochains cercles d'études.

Châteaubleau prépare une grande séance récréative pour le 12 octobre, avec « La Trouée », de Maurice Guérin. On espère que l'activité syndicale reprendra très sérieusement après les vacances.

A Angers, le Syndicat des Employés a procédé à une enquête sur les salaires, relevant des appointements de nombreux cas dérisoires, dont devraient rougir ceux qui les donnent. Une action énergique est préchée pour remédier à ce triste état de choses. Ce syndicat vient aussi de fonder une section très vivante à Trélazé. Les Syndicats féminins ont reçu encore cette année un grand nombre de pensionnaires à leur maison de repos de Denée.

L'Union locale de Saint-Nazaire s'est employée très activement à rechercher des abonnés de soutien au « Messenger », et, étant donné, hélas ! la profonde indifférence que certains milieux catholiques manifestent encore aux Syndicats chrétiens, elle peut se féliciter du résultat obtenu. Combien de localités devraient imiter nos amis de Saint-Nazaire ! Leur Syndicat des Employés, représenté au sein de la Commission chargée de la refonte des statuts de la Caisse de Prévoyance des Chantiers de Penhoët a été remarqué pour sa diligence et la précision de sa documentation. Il s'occupe activement aussi de l'application de la loi sur les Assurances Sociales. Les Syndicats féminins ont déployé une activité remarquable dans la campagne menée ces temps derniers, et continuée encore en ce moment, en faveur du repos dominical,

colonies — ont le sentiment d'être des êtres dépréciés sociaux. C'est aussi une grosse erreur de calculer les salaires au niveau de la vie d'avant-guerre. Les conditions de travail doivent être justes : les lois existantes doivent être observées, d'autres doivent paraître, par exemple instituant les congés payés. Le travailleur doit pouvoir discuter en toute indépendance (ce qui n'est pas lieu, lorsque les patrons du Nord imposent la prime de fidélité).

2° La sécurité de la vie du travailleur doit être assurée : salaire vital, allocations familiales, habitations sociales, et bon marché, Assurances Sociales, voilà quelques moyens d'y arriver.

3° Une certaine rationalisation évitant le gaspillage aux travailleurs groupés d'une certaine participation dans le fonctionnement au moins technique de la production.

4° Intégration du syndicalisme, progressivement, dans la vie économique, et peut-être politique ; préparation des lois, des décrets d'Administration publique.

5° Ne faut-il pas pour cela une autorité absolument sûre, des principes jetés à la base, et surtout une conscience. Tout cela se trouve dans le syndicalisme chrétien, et seulement là.

Le syndicalisme non chrétien subit une crise morale profonde. Sa règle générale est la solidarité. Avec une telle règle, qui délimitera la justice, qui décidera au sacrifice ?

Puis le R. P. Bardé développe les principales directives pratiques de la doctrine syndicale chrétienne.

d'autant plus qu'il y a tenir tête aux cégétistes de l'endroit, qui, après s'être opposés naguère à l'action menée dans ce sens par les nôtres, veulent accaparer le mouvement actuel. Les divers Syndicats de la Métallurgie de la région nazairienne viennent de fusionner en un seul syndicat. Cette décision, inspirée par notre vaillant camarade Jean Pérès, contribuera à développer l'esprit de solidarité, de discipline et la cohésion nécessaires à toute action efficace, et simplifiera bien des choses. Le nouveau Syndicat a immédiatement affilié ses membres à la caisse de résistance fédérale. Au cours de deux réunions organisées par la C. G. T. au sujet de l'établissement d'un bordereau de salaires, Chauve et Villeneuve ont pu développer le point de vue chrétien, et à la suite d'une discussion, confondre les cégétistes, amenant l'un d'eux à avouer publiquement le but politique et antireligieux qu'ils poursuivent.

A Trignac, il reste à peine 20 % des ouvriers à travailler aux réparations de l'usine.

Des autres syndicats, rien de signalé.

La parole est alors donnée à Léon Buerne, président d'honneur de l'Union Régionale, qui entretient l'assemblée du fonctionnement de la caisse « rurale » et urbaine des Syndicats chrétiens de Nantes, ainsi que des multiples et importants avantages qu'elle leur a déjà procurés. Il souhaite ardemment que, dans les villes où ils n'ont pas de locaux, nos syndicats se hâtent d'en créer. Bien mal venait serais ceux qui en prendraient ombrage, car il n'est pas malaisé de comprendre que bon nombre de prêteurs ou d'emprunteurs chrétiens se hâtent de aller à celles existant déjà. Il se met à la disposition de tous pour tous renseignements à ce sujet.

Léon Buerne parle également du fonctionnement du Crédit Immobilier familial de Nantes qu'il a créé il y a un peu plus d'un an, et qui compte déjà plus de 150 maisons construites ou en cours de construction. C'est une occasion pour tous d'admirer le dévouement et l'esprit d'initiative d'un tel chef, que nulle difficulté ne rebute, et qui ne se contente pas de faire des promesses, mais est un réalisateur. Combien de nos employés et de nos ouvriers lui doivent leur toit !

Belleveaire ajoute encore un mot sur les cours professionnels, adjuvant tous les syndicats de notre région qui n'en ont pas encore, notamment ceux des plus grandes villes d'en créer dès cette année. Que de services à rendre par ce moyen à nos plus jeunes frères et sœurs, et, par contre-coup, au syndicat.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

Le Président, à la suite de ce compte-rendu de l'activité syndicale de nos groupements, est heureux de constater que même dans la période des vacances le syndicalisme chrétien a fait encore de nouveaux progrès dans notre région. C'est de très bon augure pour l'avenir.

cessaires pour l'aménagement et la transformation nécessités par la nouvelle destination de cet immeuble. Léon Buerne prie instamment tous ceux et toutes celles qui le peuvent de bien vouloir lui prêter pendant quelque temps quelques petites sommes sans intérêt. Notre ami ne parla pas dans le désert, car le soir même la caisse de la « Mi-Côtière » recevait d'un syndiqué présente une somme de 100 francs.

SESSION CONFÉDÉRALE DE JUILLET. Claude Bachelier, président du syndicat nantais du Livre, est alors prié de faire le compte-rendu de la dixième session confédérale d'études et de pratique syndicales, tenue à Bierville les 13, 14 et 15 juillet derniers. Il le fait avec cet enthousiasme qu'il en a rapporté et conservé et qu'il fait partager à tous ceux qui l'écoutent, si bien que bon nombre d'auditeurs ne s'étant pas encore jusqu'à bien rendre compte de ce qu'étaient les sessions confédérales, se sont bien promis d'y aller à leur tour, et pas tout seuls.

Les leçons de cette dixième session portaient cette année sur le sujet suivant : Le Syndicalisme Chrétien légitime et nécessaire ; comment la C. F. T. C. répond à cette nécessité.

Le « Messenger » donnant en feuilleton un compte-rendu assez détaillé de cette session, nous prions nos lecteurs de bien vouloir s'y reporter en lisant très attentivement.

ORGANISATION DE LA PROPAGANDE. Vient alors la question de l'organisation de la propagande. Belleveaire rappelle que Marcel Poinbœuf, secrétaire général de la Fédération des Employés, a promis de venir faire une tournée dans notre région au mois de novembre prochain. Il y passera probablement une quinzaine de jours. L'itinéraire à lui proposer pour aller dans les villes de la région, et même à ceux du Nord ou du Midi.

Elle recevra pour un prix de pension modique, toutes les syndiquées, ainsi que les syndiqués mariés, avec leur femme et leurs enfants, pendant les vacances, et même hors de ce temps car, une fois ouverte, la « Mi-Côtière » ne fermera plus.

De nombreux frais étant encore nécessaires pour l'aménagement et la transformation nécessités par la nouvelle destination de cet immeuble. Léon Buerne prie instamment tous ceux et toutes celles qui le peuvent de bien vouloir lui prêter pendant quelque temps quelques petites sommes sans intérêt. Notre ami ne parla pas dans le désert, car le soir même la caisse de la « Mi-Côtière » recevait d'un syndiqué présente une somme de 100 francs.

SESSION CONFÉDÉRALE DE JUILLET. Claude Bachelier, président du syndicat nantais du Livre, est alors prié de faire le compte-rendu de la dixième session confédérale d'études et de pratique syndicales, tenue à Bierville les 13, 14 et 15 juillet derniers. Il le fait avec cet enthousiasme qu'il en a rapporté et conservé et qu'il fait partager à tous ceux qui l'écoutent, si bien que bon nombre d'auditeurs ne s'étant pas encore jusqu'à bien rendre compte de ce qu'étaient les sessions confédérales, se sont bien promis d'y aller à leur tour, et pas tout seuls.

Les leçons de cette dixième session portaient cette année sur le sujet suivant : Le Syndicalisme Chrétien légitime et nécessaire ; comment la C. F. T. C. répond à cette nécessité.

Le « Messenger » donnant en feuilleton un compte-rendu assez détaillé de cette session, nous prions nos lecteurs de bien vouloir s'y reporter en lisant très attentivement.

ORGANISATION DE LA PROPAGANDE. Vient alors la question de l'organisation de la propagande. Belleveaire rappelle que Marcel Poinbœuf, secrétaire général de la Fédération des Employés, a promis de venir faire une tournée dans notre région au mois de novembre prochain. Il y passera probablement une quinzaine de jours. L'itinéraire à lui proposer pour aller dans les villes de la région, et même à ceux du Nord ou du Midi.

Elle recevra pour un prix de pension modique, toutes les syndiquées, ainsi que les syndiqués mariés, avec leur femme et leurs enfants, pendant les vacances, et même hors de ce temps car, une fois ouverte, la « Mi-Côtière » ne fermera plus.

De nombreux frais étant encore nécessaires pour l'aménagement et la transformation nécessités par la nouvelle destination de cet immeuble. Léon Buerne prie instamment tous ceux et toutes celles qui le peuvent de bien vouloir lui prêter pendant quelque temps quelques petites sommes sans intérêt. Notre ami ne parla pas dans le désert, car le soir même la caisse de la « Mi-Côtière » recevait d'un syndiqué présente une somme de 100 francs.

SESSION CONFÉDÉRALE DE JUILLET. Claude Bachelier, président du syndicat nantais du Livre, est alors prié de faire le compte-rendu de la dixième session confédérale d'études et de pratique syndicales, tenue à Bierville les 13, 14 et 15 juillet derniers. Il le fait avec cet enthousiasme qu'il en a rapporté et conservé et qu'il fait partager à tous ceux qui l'écoutent, si bien que bon nombre d'auditeurs ne s'étant pas encore jusqu'à bien rendre compte de ce qu'étaient les sessions confédérales, se sont bien promis d'y aller à leur tour, et pas tout seuls.

Les leçons de cette dixième session portaient cette année sur le sujet suivant : Le Syndicalisme Chrétien légitime et nécessaire ; comment la C. F. T. C. répond à cette nécessité.

Le « Messenger » donnant en feuilleton un compte-rendu assez détaillé de cette session, nous prions nos lecteurs de bien vouloir s'y reporter en lisant très attentivement.

ORGANISATION DE LA PROPAGANDE. Vient alors la question de l'organisation de la propagande. Belleveaire rappelle que Marcel Poinbœuf, secrétaire général de la Fédération des Employés, a promis de venir faire une tournée dans notre région au mois de novembre prochain. Il y passera probablement une quinzaine de jours. L'itinéraire à lui proposer pour aller dans les villes de la région, et même à ceux du Nord ou du Midi.

Elle recevra pour un prix de pension modique, toutes les syndiquées, ainsi que les syndiqués mariés, avec leur femme et leurs enfants, pendant les vacances, et même hors de ce temps car, une fois ouverte, la « Mi-Côtière » ne fermera plus.

De nombreux frais étant encore nécessaires pour l'aménagement et la transformation nécessités par la nouvelle destination de cet immeuble. Léon Buerne prie instamment tous ceux et toutes celles qui le peuvent de bien vouloir lui prêter pendant quelque temps quelques petites sommes sans intérêt. Notre ami ne parla pas dans le désert, car le soir même la caisse de la « Mi-Côtière » recevait d'un syndiqué présente une somme de 100 francs.

SESSION CONFÉDÉRALE DE JUILLET. Claude Bachelier, président du syndicat nantais du Livre, est alors prié de faire le compte-rendu de la dixième session confédérale d'études et de pratique syndicales, tenue à Bierville les 13, 14 et 15 juillet derniers. Il le fait avec cet enthousiasme qu'il en a rapporté et conservé et qu'il fait partager à tous ceux qui l'écoutent, si bien que bon nombre d'auditeurs ne s'étant pas encore jusqu'à bien rendre compte de ce qu'étaient les sessions confédérales, se sont bien promis d'y aller à leur tour, et pas tout seuls.

Les leçons de cette dixième session portaient cette année sur le sujet suivant : Le Syndicalisme Chrétien légitime et nécessaire ; comment la C. F. T. C. répond à cette nécessité.

pour nos amis encore moins favorisés, que les Nantais, le désir de suivre leur exemple. Et ceux-ci, de leur côté, ne demandent qu'à faire profiter leurs frères et sœurs de l'expérience acquise.

Le déjeuner, à l'Hôtel des Trois-Marchands, est très gai et marqué par l'ardent désir de chacun de profiter de cette entrevue aux instants trop mesurés pour échanger avec son voisin ses impressions et ses idées sur ce qui se fait chez l'un et chez l'autre et ce qui pourrait se faire encore. Un bon petit coup de champagne fait passer un peu de l'ardeur communicative de l'ami Buerne dans l'âme de tous les convives et clôture comme il convient ce déjeuner cordial et fraternel.

CONGRÈS REGIONAL DE 1931. A la reprise de la séance Mlle Guérin, de Saint-Nazaire et Mlle Chaupe, d'Angers, assistent le Président. Le lieu définitivement retenu pour le prochain congrès fédéral est La Roche-sur-Yon, à la date probable du 15 mars 1931. La question à traiter par le militant de Paris avec lequel Belleveaire est prié de se mettre en rapport, devra être : « La nécessité des Syndicats et des Syndicats chrétiens ». La veille au soir des questions locales seront examinées, ainsi que certains obstacles au syndicalisme chrétien.

APPLICATION DES ASSURANCES SOCIALES. Puis vient la question de l'application de la loi sur les Assurances Sociales. Le Président Georges Lucas, est tout désigné, de par ses nouvelles fonctions de Directeur de la Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure, pour traiter cette question. Aussi donne-t-il des renseignements très précis sur divers points, notamment sur les indemnités compensatrices de salaire, la pension d'invalidité, l'indemnité au décès, maternité, les soins chirurgicaux, les appareils chirurgicaux, les frais d'hospitalisation, le choix des caisses, etc., etc..

Léon Buerne et Paul Foulon, tous deux membres du Conseil d'Administration de la Caisse départementale des Assurances Sociales, provoquent à leur tour un échange de vue très instructif, auquel de nombreux délégués prirent part, et notamment Jean Lucas, de Poitiers, dont un vœu concernant l'article 49 de la loi a été retenu et sera adressé au Ministère.

LE MESSAGER SYNDICAL. La parole revient à nouveau à Belleveaire, qui demande l'autorisation d'adresser à chaque Syndicat sa note pour l'abonnement de ses membres au « Messenger ». Ce qui a été retenu de la faire jusqu'ici c'est que l'obligation n'a été votée qu'au mois de mars. Mais Belleveaire pense que, étant donné que le service du journal a été fait effectivement depuis janvier, chacun donnera bien volontiers son accord. C'est ce qui a lieu, en effet, unanimement.

Belleveaire rappelle de nouveau son ardent désir de donner satisfaction à tous les syndicats, et demande encore une fois qu'on veuille bien l'aider dans sa tâche : en lui donnant des idées pour la présentation du journal, en lui adressant des articles, en faisant parvenir copie et bandes exactement aux dates indiquées, c'est-à-dire la copie pour le 28 et les bandes pour le 30 de chaque mois.

Il insiste tout particulièrement sur la nécessité de recueillir partout autour de soi des abonnés de soutien pour que notre journal puisse vivre. Pour cela, envoyer des lettres aux personnes les mieux indiquées pour comprendre notre mouvement, et provoquer, à n'en pas douter,

Le Congrès où la question serait sérieusement étudiée.

Ce Congrès eut lieu à Paris, 5, rue Cadet les 1er et 2 novembre 1919 : 200 délégués y représentèrent les organisations professionnelles existantes : Unions, Fédérations, Syndicats.

Ces 200 délégués votèrent à l'unanimité la création d'une Confédération Française des Travailleurs chrétiens, et s'établirent 5, rue Cadet.

Le but de la Confédération, défini par l'article 2 de ses statuts est le suivant :

1° Organiser une propagande générale en faveur de ce mouvement.

2° Exercer une action interprofessionnelle nationale et internationale.

3° Représenter les organisations confédérées lorsque l'intérêt général le nécessitera.

4° a) auprès des pouvoirs publics et des institutions légales ; b) auprès des organisations nationales patronales de production ou d'intérêt général ; c) auprès des institutions ou organisations internationales.

Créer tous services reconnus nécessaires aux organismes confédérés.

Organiser ou favoriser toutes institutions d'intérêt général susceptibles de défendre les travailleurs chrétiens ou de leur venir en aide.

Il fut décidé que les organismes constitutifs de la Confédération seraient : a) les Fédérations Nationales ou les Syndicats Nationaux de métiers ou d'industries ; b) les Unions régionales de Syndicats.

Le Congrès où la question serait sérieusement étudiée.

Ce Congrès eut lieu à Paris, 5, rue Cadet les 1er et 2 novembre 1919 : 200 délégués y représentèrent les organisations professionnelles existantes : Unions, Fédérations, Syndicats.

Ces 200 délégués votèrent à l'unanimité la création d'une Confédération Française des Travailleurs chrétiens, et s'établirent 5, rue Cadet.

Le but de la Confédération, défini par l'article 2 de ses statuts est le suivant :

1° Organiser une propagande générale en faveur de ce mouvement.

2° Exercer une action interprofessionnelle nationale et internationale.

3° Représenter les organisations confédérées lorsque l'intérêt général le nécessitera.

4° a) auprès des pouvoirs publics et des institutions légales ; b) auprès des organisations nationales patronales de production ou d'intérêt général ; c) auprès des institutions ou organisations internationales.

Créer tous services reconnus nécessaires aux organismes confédérés.

Organiser ou favoriser toutes institutions d'intérêt général susceptibles de défendre les travailleurs chrétiens ou de leur venir en aide.

Il fut décidé que les organismes constitutifs de la Confédération seraient : a) les Fédérations Nationales ou les Syndicats Nationaux de métiers ou d'industries ; b) les Unions régionales de Syndicats.

Le Congrès où la question serait sérieusement étudiée.

Ce Congrès eut lieu à Paris, 5, rue Cadet les 1er et 2 novembre 1919 : 200 délégués y représentèrent les organisations professionnelles existantes : Unions, Fédérations, Syndicats.

Ces 200 délégués votèrent à l'unanimité la création d'une Confédération Française des Travailleurs chrétiens, et s'établirent 5, rue Cadet.

Le but de la Confédération, défini par l'article 2 de ses statuts est le suivant :

1° Organiser une propagande générale en faveur de ce mouvement.

2° Exercer une action interprofessionnelle nationale et internationale.

3° Représenter les organisations confédérées lorsque l'intérêt général le nécessitera.

4° a) auprès des pouvoirs publics et des institutions légales ; b) auprès des organisations nationales patronales de production ou d'intérêt général ; c) auprès des institutions ou organisations internationales.

DEUX GRANDS CONCOURS SONT OUVERTS... Concours de Recrutement Concours d'Abonnements de soutien. Nous nous empressons de porter à la connaissance de tous nos syndiqués que deux grands concours sont ouverts parmi eux, à dater du 5 Octobre ; ils dureront vraisemblablement 8 mois. Un minimum de 1.000 FRANCS DE PRIX sera partagé entre les 5 premiers lauréats de chaque concours, à raison de 500 francs par concours. Ne comptons pour le concours que les concurrents à jour de leur cotisation, et les « recrutés » ayant payé à la fin du concours un an de cotisation. Les noms et adresses des abonnés doivent être immédiatement adressés à la Direction du « Messenger », 6, rue de Bel-Air, avec le montant de l'abonnement, soit un minimum de 10 francs. Des renseignements plus précis seront donnés dans le prochain numéro de notre journal. Mais que sans attendre, TOUS LES SYNDIQUÉS DE NOTRE UNION RÉGIONALE se mettent à la besogne. Qu'ils préparent leurs arguments, les plus convaincants, et commencent dès aujourd'hui leur moisson, qui sera, nous n'en doutons pas, abondante et excellente, de syndiqués et d'abonnés. Bonne chance à toutes et à tous.

Optique de Paris. G<sup>e</sup> PHARMACIE de PARIS. Réparations Transmutations. Prix imbattables. Lunettes Pince-Nez. Qualité-Précision. Exécution des Ordres. Réparations Transmutations.

LA VERRERIE DE VALLÉRYSTAL. Lecture est donnée de l'appel lancé par la C. F. T. C. en faveur d'une souscription d'actions pour la « Verrerie de Vallérystal », analogue à la Cristallerie Fougerais. Déjà plusieurs Syndicats ont souscrit. L'Union Régionale le fait à son tour pour 500 francs.

CONCLUSION. Avant de terminer, Belleveaire tient à rappeler les principaux points qui doivent attirer l'attention des délégués en vue d'une réalisation rapide : les caisses rurales, les caisses du soldat, les caisses d'otelles, les cours professionnels, les services de placement de mi-temps, la préparation des prochaines élections prud'hommes.

Jeunesse, on a besoin de toi... REFRAIN. En avant les Jeunes de France, Que rien n'ébranle et rien n'abat, De nous, nous sommes l'Espérance, En avant pour le bon combat.

II. La tâche est grande et glorieuse, Nous l'envisageons sans effroi, La lutte est noble et périlleuse, Jeunesse, on a besoin de toi.

III. Nous lançons la Bannière Nouvelle Sur l'usine et sur le bled ; La C. F. T. C. nous appelle, Jeunesse, elle a besoin de toi.

IV. De porter notre fier insigne, Union du travail à la foi, Nous voulons être toujours dignes, Jeunesse, on a besoin de toi. Jean RAYNAUD.

X<sup>e</sup> SESSION CONFÉDÉRALE (1930) COMMENT LA C. F. T. C. RÉPOND À CETTE NECESSITE (1) PAR LA DOCTRINE DONT ELLE SE RECLAME

De nouveau, après le déjeuner, le R. P. Bardé a la parole ; il expose d'abord quelques déclarations de principe.

Le devoir de tout chrétien, qui veut exercer totalement son christianisme, dit-il, est de collaborer à ce mouvement du syndicalisme chrétien.</

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES  
RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES  
BONNETERIE-CHEMISERIE  
LINGERIE-CHAPELLERIE

## Les Messages de notre Région

### DANS NOS FAMILLES

#### NOVICIAT

Mlle Yvonne Carrio, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, a quitté le monde pour entrer chez les Clarisses de Marseille.

Nous lui resterons unies par la prière.

#### MARIAGES

Nous apprenons le mariage de Mlle Marie Barbé, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, avec M. Albert Guyard.

De Mlle Jeanne Bégué, du même syndicat, avec M. Georges Coutable. De Mlle Anne-Marie Lelou, du même syndicat, avec M. Fernand Chanon.

Sera célébré :

Le samedi 18 octobre, à 10 heures, en l'église St-Similien de Nantes, le mariage de Mlle Armandine Vilaine, du Syndicat des Ouvrières de l'Industrie de Nantes, avec M. Georges Le Guén.

Nos vœux de bonheur aux futurs époux.

#### DECES

Mlle Lucie Gaudin, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, a eu la douleur de perdre son père.

Nos sincères et chrétiennes condoléances.

### UNION REGIONALE

#### SYNDICATS RURAUX DE COUTURIERES

Un certain nombre de nouveaux syndicats sont en préparation dans diverses paroisses de notre département. Nous espérons que d'ici peu quelques-uns d'entre eux seront constitués.

En attendant nous tenons à la disposition de tous et de toutes pour donner tous renseignements sur ces syndicats, ainsi que pour communiquer un spécimen des statuts à adopter.

Que l'on veuille bien aussi nous fournir au plus tôt les renseignements que nous demandons le mois dernier :

- 1° Combien existe-t-il dans votre localité d'ouvrières travaillant à domicile ? Que gagnent-elles ? Pour quelle maison travaillent-elles ? Quel genre de travail (couture ou autre) ?
- 2° Combien chez des patrons ? Quel travail ? Quel gain ? Combien d'heures par jour ?
- 3° Combien vont chez l'habitant ? Travail, gain, durée, repas ?
- 4° Combien de petites patronnes n'emploient que des apprenties ? Quelles conditions ?
- 5° Quelles réformes voudriez-vous voir apporter à l'état actuel des choses ?

Merci à ceux et à celles qui nous ont déjà adressé leur réponse.

Nous espérons qu'un grand nombre d'autres ne tarderont pas à nous les envoyer à leur tour. D'avance, merci aussi. Le Secrétaire général.

### UNION NANTAISE

#### Pour nos Militaires

#### COMMISSION ET CAISSE DU SOLDAT

Une Caisse du Soldat vient d'être fondée pour les jeunes gens de nos syndicats nantais appelés sous les drapeaux, soit pendant la durée de leur service, soit au moment de leur libération.

Deux fois par an, il sera adressé aux syndiqués sous les drapeaux une allocation fixe suivant les disponibilités de la Caisse. Elle sera en principe d'au moins 5 francs par mois.

Des secours pourront être attribués aux camarades gravement malades ou dénués de ressources.

Cette Caisse est administrée par une Commission du Soldat, comprenant un délégué par syndicat.

La Commission est en outre chargée d'assurer un emploi aux jeunes syndiqués à leur retour du régiment, et d'effectuer toutes démarches ainsi que de donner tous renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Pour plus amples renseignements, s'adresser 6, rue de Bel-Air.

#### OUVERTURE DE NOTRE BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque Syndicale de notre union nantaise ouvrira dans les premiers jours de novembre. Le prochain numéro du « Messager » en donnera la date, ainsi que les grandes lignes du règlement.

Le classement et la mise en place des volumes, ainsi que l'organisation pratique nécessitent un travail ininterrompu. Aussi adressons-nous aux

personnes de bonne volonté qui ont assumé cette charge, nos plus vifs remerciements.

Par la même occasion nous demandons à tous les futurs lecteurs, et peut-être surtout aux futurs lectrices, de bien vouloir pendant un mois encore gagner quelques mérites en pratiquant la vertu de patience.

Un Syndiqué.

### Pour notre Maison de repos

#### La « Mi-Côtière »

Nos syndiqués ont dû apprendre avec plaisir, en lisant notre numéro d'août, qu'ils étaient devenus propriétaires... et propriétaires d'une superbe maison de campagne, sise à Oudon, et portant le joli nom de « La Mi-Côtière ».

Avec quelle impatience chacun de nous ne va-t-il pas attendre maintenant les premiers beaux jours de 1931 — car il paraît qu'ils sont finis, s'ils ont jamais existé, pour 1930 — pour y aller faire un tour, et y joindre le plus longtemps possible de la paix reposante de son père et de l'air vivifiant et réparateur de ce coin charmant de la vallée de notre Loire.

Propriétaires ? dites-nous. Mais comment cela, puisque nous n'avons rien payé ?

Réflexion très juste, et qui vous honore.

Vous n'avez rien payé en effet, mais vous allez maintenant, si vous le voulez bien, participer, chacun selon ses modestes ressources, à l'acquisition de cet immeuble appelé à rendre tant de services. Des parts syndicales de 50 francs sont mises à la disposition de tous ceux et de toutes celles qui voudront bien souscrire.

Nous engageons vivement tous nos syndiqués à souscrire nombreux de nombreuses parts, car la somme à trouver est encore assez importante. Ils pourront se dire alors bien franchement propriétaires, et auront la satisfaction de penser qu'ils auront rendu un service réel à une quantité de leurs frères et sœurs moins favorisés qui bénéficieront de notre Maison de Repos.

Et d'autre part, nous prions instamment tous ceux et toutes celles qui pourraient nous procurer de quoi meubler notre maison de la « Mi-Côtière » de bien vouloir nous en faire part.

Tables, chaises, lits, matelas, sommiers, traversins, oreillers, vaisselle, couverts, ustensiles de cuisine, etc., tout sera le bienvenu. (S'adresser à Nantes, 6, rue de Bel-Air.)

D'avance, notre plus cordial merci.

Un Syndiqué.

### OUVRIERES A DOMICILE

Les ouvrières effectuant des travaux à domicile, tels que vêtements militaires, pièces de vêtements civils et ecclésiastiques, lingerie, raphia, pantalons, et en général tous travaux à domicile, sont priées d'assister à la réunion organisée spécialement à leur intention, le jeudi 9 octobre, à 19 heures, salle Léon XIII, 6, rue de Bel-Air.

Tous les membres de nos syndicats sont vivement invités à prévenir de cette réunion toutes les ouvrières qu'ils connaissent.

Il y a là un bien immense à accomplir. Nous sommes maintenant en mesure de le faire. Encore faut-il que les intéressées nous aident.

ORDRE DU JOUR :

Ce que la loi prescrit.

Ce qui se passe réellement.

Organisation du syndicat.

### NANTES

#### SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

#### GRUPE DES VOYAGEURS ET REPRESENTANTS

Dans sa réunion du 28 septembre, ce groupe a décidé de demander à tous ses adhérents de bien vouloir envoyer d'urgence, 6, rue de Bel-Air, la liste des Hôtels et Restaurants situés dans la région qu'ils visitent et où il est mis à la disposition des clients des repas maigres le vendredi, sans qu'ils soient obligés de les demander ; indiquer également les hôtels catholiques ou sympathisants qui pourraient être recommandés aux voyageurs de commerce et le prix si possible.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous les collègues faisant partie

de notre groupe, pour nous permettre d'augmenter ainsi la liste des hôtels qui a été publiée dans notre bulletin mensuel.

Nous félicitons et remercions les camarades Francis Maura et Maurice Ricordel qui présents à la réunion du 23 septembre nous ont déjà envoyés les renseignements demandés ci-dessus. Que tous veuillent bien suivre leur exemple.

Une réunion des groupes de voyageurs et représentants de l'Ouest affiliés au « Centre National » de la Confédération des Travailleurs Chrétiens aura lieu à Angers, rue du Vollier, le samedi 11 octobre ; le groupe de Nantes a désigné pour le représenter les collègues Biron et Delauney. A cette réunion seront étudiées nos revendications professionnelles ; maintien ou suppression de la C. I. P., statuts légal, question des pourboires etc...

### COURS PROFESSIONNELS

Nous rappelons que nos cours professionnels gratuits de Français, Arithmétique, Comptabilité, Géographie, Comptabilité, Commerce, Vente, Comptabilité, reprendront le 15 octobre.

Les inscriptions ne seront reçues que jusqu'au 10.

### SYNDICATS FEMININS

#### REOUVERTURE DES COURS PROFESSIONNELS

Nous rappelons que les Cours Professionnels de : Français, Arithmétique, Comptabilité, Géographie, Comptabilité, Commerce, Vente, Comptabilité, reprendront le 15 octobre.

Les inscriptions ne seront reçues que jusqu'au 10.

### SAINT-NAZAIRE

#### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

#### REUNION CONTRADICTOIRE

Le mardi 19 août, au cours d'une réunion organisée à l'Eden, par le syndicat confédéré, le citoyen Jouvance, Secrétaire du dit Syndicat donnait lecture d'un projet de bordereau de salaires. Celui-ci, accepté par la majorité des ouvriers présents, sera donc soumis aux patrons nazairiens dans les semaines qui vont suivre.

Ce projet entaché du véritable esprit individualiste, nous parait, à nous syndiqués chrétiens, nettement insuffisant. Un des nôtres le fit sentir publiquement au Secrétaire confédéré. Aucune place est faite, en effet, dans ce projet, aux allocations familiales. Et pourtant s'il est des intérêts à défendre, ce sont assurément ceux des travailleurs pères de famille. Ne nous étonnons pas de cette lacune elle n'est que l'exécution d'un mot d'ordre émanant des pontifes cégétistes.

Insuffisant encore, ce projet, parce qu'il établit une différence énorme de gain entre celui qui aura la chance de faire du bon et celui qui n'en fera pas. Bah ! le système Taylor en fera renforcé d'autant. Est-ce bien là le résultat recherché par ces messieurs cégétistes.

En terminant, notre camarade fait remarquer que si la situation est aussi critique que veut bien le dire le citoyen Jouvance, le syndicat chrétien est prêt à apporter son concours, à la condition que ses délégués, régulièrement élus dans leurs corporations, soient admis au sein de la commission mixte.

Le Secrétaire confédéré repoussa cette proposition pourtant logique. Bien mieux, il accusa les syndiqués chrétiens de semer la division dans les rangs ouvriers et provoqua très maladroitement le camarade Villeneuve, président de notre Union locale.

Fort heureusement, Villeneuve n'est pas de ceux que l'on provoque inutilement ; les auditeurs s'en rendirent compte.

A la tribune, notre actif Président démontra, malgré les interruptions de quelques exaltés, que par leurs grèves politiques, en particulier celle de 1920, par leurs discours, écrits et actes, les contre-trois que nous avons de plus cher, par l'opposition de leur doctrine marxiste à la doctrine du Christ, les chefs confédérés avaient rendu inhabitable pour les catholiques la maison commune.

Jouvance ne s'attendait guère à

procéder qui permet, depuis quatre ans, de faire gravir au salaire une partie des degrés déjà parcourus par les traitements des fonctionnaires.

Voici la teneur de la circulaire, les directives dont il est question au 2<sup>e</sup> paragraphe sont relatives à la recherche des facteurs industriels et administratifs avec prédominance des premiers sur les seconds ; par expérience nous savons à quoi nous en tenir sur cette prétention, habituellement les chantiers normands de construction navale refusent la communication de leurs bordereaux de prix.

Par analogie avec les dispositions adoptées par le Département de la Guerre j'ai décidé de faire procéder à une enquête générale sur les salaires des ouvriers et ouvrières des arsenaux et établissements de la Marine.

Vous ferez effectuer cette enquête par la Commission locale des salaires en principe dans les conditions de l'article 6 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1920. Cette Commission se convoquera en outre aux directives données par la circulaire du 29 septembre 1927.

A la suite de ce travail, les ports et établissements se référeront aux renseignements recueillis par l'autorité militaire locale du Département de la Guerre, qui procède également à une enquête et formule toutes les explications voulues sur les différences notables que cette comparaison pourrait faire ressortir.

Vous aurez à me faire parvenir pour le 18 août, au plus tard, les résultats de cette enquête en y joignant l'avis du Préfet Maritime et celui du contrôleur résident.

Signé : J.-L. Duménil.

En notifiant ce qui précède, M. le Commissaire en chef, Chef du Cabinet préfectoral, a demandé à la Commission de communiquer en temps utile au Contrôle, le dossier de l'enquête qui parviendra à l'Etat-Major le 11 Août au plus tard.

### SI-MALO-DE GUERSAC

#### REUNION CONTRADICTOIRE

pour l'approbation du projet de bordereau de salaires, le Secrétaire de la Bourse du Travail avait convoqué les ouvriers à Si-Malo-de-Guersac le 22 août. Villeneuve, accompagné de quelques camarades des Syndicats Chrétiens, avait tenu à apporter à nos syndiqués malinois son concours moral.

L'exposé du Secrétaire terminé, la parole fut donnée à un second orateur cégétiste ayant toute qualité, paraît-il, pour entretenir l'auditoire des questions doctrinales. Et de fait, il est un ancien novice des Jésuites. Il se dit encore catholique. Actuellement la C. G. T. lui donne satisfaction. Son maître Jouvance veut pourtant substituer au Christ un dieu nouveau.

Dans la C. G. T., déclare-t-il, on respecte les croyances de chacun, on y travaille réellement pour le bien des individus (sans négliger évidemment celui des militants). En face, c'est-à-dire chez nous, que fait-on ? Rien ! Du moins l'affirme-t-il. Il regarde aux quatre points cardinaux, tel un désorienté, et n'aperçoit plus le Christ, que jadis il accompagnait en portant le dais. Triste en vérité de la part d'un catholique ou soi disant.

Notre camarade Villeneuve n'eut aucune peine à prouver la fausseté des dires du citoyen mélanais. Les catholiques ont leur place à la C. G. T. ? Allons donc ! déclare Villeneuve. Si l'on jette un coup d'œil sur votre journal d'aujourd'hui même, on constate qu'au sujet du compte rendu de la réunion de mardi à St-Nazaire, vos gens qui disent respecter toutes les croyances, ont essayé de tourner en dérision des travailleurs qui ne pensent pas comme eux. Les catholiques ne font rien ? Oubliez-vous, ajoutait-il, les semaines sociales et le travail qui s'y fait ? N'avez-vous pas entendu parler de cette fameuse encyclique « Rerum Novarum » du pape Léon XIII ?

Dans cette véritable charte du travail, vieille d'un demi-siècle ne trouvez-vous pas le règlement des commissions mixtes et la solution des autres grands problèmes sociaux ? Albert de Mun, le défenseur de la loi sur les syndicats (combattue par les socialistes de ce temps) n'était-il pas catholique ? Pourquoi passer aussi sous silence l'action du Cardinal Liénart en faveur des ouvriers lors des grèves du Nord en 1929 et 1930. D'autres que vous, heureusement, nous connaissent la vitalité de nos syndicats. En premier lieu citons votre pontife Albert Thomas, qui s'adjoint comme Secrétaire un Jésuite pour l'étude des questions sociales et qui fait visite au pape. M. Laval, ministre du travail, ne recevait-il pas ces temps derniers les délégués des Syndicats Chrétiens, au même titre que celles de la C. G. T. ?

Et Villeneuve réfute ainsi d'une façon succincte, mais précise, toutes les rengaines, par trop vulgaires, du « Chrétien » confédéré.

En terminant il montre que seule la doctrine du Christ apportera une solution à malaise sociale. Les ouvriers en adhérant à la C. F. T. C. feront triompher son idéal de vérité et de

justice et contribueront ainsi à assécher, sur des bases solides, cette paix sociale à laquelle tous les travailleurs chrétiens aspirent.

Un Syndiqué.

### ANGERS

#### SYNDICATS FEMININS

#### REOUVERTURE DES COURS PROFESSIONNELS

Jeunes Employées qui avez le souci de votre perfectionnement professionnel, faites-vous inscrire sans tarder aux Cours Professionnels, organisés pour vous par les Syndicats. Vous trouverez des cours de : Sténo, Dactylo, Comptabilité, Anglais Commercial, qui vous permettront de devenir les collaboratrices intelligentes de vos patrons.

Et vous, jeunes filles qui êtes attirées vers les métiers manuels, des Cours de Coupe et Couture, Mode, Français et Calcul, vous permettront de faire face aux divers besoins de la vie, et vous amèneront à prendre en mains vos intérêts.

Jeunes ouvrières, employées, vous serez demain épouses et mères de famille ; en vue de votre préparation à ce rôle, un cours d'enseignement ménager est mis à votre disposition avec cuisine, lessive, raccommodage, repassage, théorique et pratique.

Voilà bien de quoi occuper utilement les loisirs de la semaine anglaise, ou même de la soirée.

Les Cours commenceront dans la deuxième quinzaine d'octobre ; tous les renseignements seront donnés au Siège des Syndicats, 2, rue Pasteur, de 10 heures à 18 heures.

### SAINT-NAZAIRE

#### REUNIONS

Réunion des jeunes à Méan, le dimanche 12 octobre, salle Saint-Eloi, à 9 heures.

Réunion mensuelle le dimanche 10 octobre, 25, place Marceau, Saint-Nazaire, à 13 h. 1/2. Ordre du jour : Election du Bureau.

Réunion de la jeunesse ouvrière féminine à Trignac, le dimanche 9 novembre, à 10 heures.

### SI-MALO-DE GUERSAC

#### REUNION CONTRADICTOIRE

pour l'approbation du projet de bordereau de salaires, le Secrétaire de la Bourse du Travail avait convoqué les ouvriers à Si-Malo-de-Guersac le 22 août. Villeneuve, accompagné de quelques camarades des Syndicats Chrétiens, avait tenu à apporter à nos syndiqués malinois son concours moral.

L'exposé du Secrétaire terminé, la parole fut donnée à un second orateur cégétiste ayant toute qualité, paraît-il, pour entretenir l'auditoire des questions doctrinales. Et de fait, il est un ancien novice des Jésuites. Il se dit encore catholique. Actuellement la C. G. T. lui donne satisfaction. Son maître Jouvance veut pourtant substituer au Christ un dieu nouveau.

Dans la C. G. T., déclare-t-il, on respecte les croyances de chacun, on y travaille réellement pour le bien des individus (sans négliger évidemment celui des militants). En face, c'est-à-dire chez nous, que fait-on ? Rien ! Du moins l'affirme-t-il. Il regarde aux quatre points cardinaux, tel un désorienté, et n'aperçoit plus le Christ, que jadis il accompagnait en portant le dais. Triste en vérité de la part d'un catholique ou soi disant.

Notre camarade Villeneuve n'eut aucune peine à prouver la fausseté des dires du citoyen mélanais. Les catholiques ont leur place à la C. G. T. ? Allons donc ! déclare Villeneuve. Si l'on jette un coup d'œil sur votre journal d'aujourd'hui même, on constate qu'au sujet du compte rendu de la réunion de mardi à St-Nazaire, vos gens qui disent respecter toutes les croyances, ont essayé de tourner en dérision des travailleurs qui ne pensent pas comme eux. Les catholiques ne font rien ? Oubliez-vous, ajoutait-il, les semaines sociales et le travail qui s'y fait ? N'avez-vous pas entendu parler de cette fameuse encyclique « Rerum Novarum » du pape Léon XIII ?

Dans cette véritable charte du travail, vieille d'un demi-siècle ne trouvez-vous pas le règlement des commissions mixtes et la solution des autres grands problèmes sociaux ? Albert de Mun, le défenseur de la loi sur les syndicats (combattue par les socialistes de ce temps) n'était-il pas catholique ? Pourquoi passer aussi sous silence l'action du Cardinal Liénart en faveur des ouvriers lors des grèves du Nord en 1929 et 1930. D'autres que vous, heureusement, nous connaissent la vitalité de nos syndicats. En premier lieu citons votre pontife Albert Thomas, qui s'adjoint comme Secrétaire un Jésuite pour l'étude des questions sociales et qui fait visite au pape. M. Laval, ministre du travail, ne recevait-il pas ces temps derniers les délégués des Syndicats Chrétiens, au même titre que celles de la C. G. T. ?

Et Villeneuve réfute ainsi d'une façon succincte, mais précise, toutes les rengaines, par trop vulgaires, du « Chrétien » confédéré.

En terminant il montre que seule la doctrine du Christ apportera une solution à malaise sociale. Les ouvriers en adhérant à la C. F. T. C. feront triompher son idéal de vérité et de

justice et contribueront ainsi à assécher, sur des bases solides, cette paix sociale à laquelle tous les travailleurs chrétiens aspirent.

Un Syndiqué.

### ANGERS

#### SYNDICATS FEMININS

#### REOUVERTURE DES COURS PROFESSIONNELS

Jeunes Employées qui avez le souci de votre perfectionnement professionnel, faites-vous inscrire sans tarder aux Cours Professionnels, organisés pour vous par les Syndicats. Vous trouverez des cours de : Sténo, Dactylo, Comptabilité, Anglais Commercial, qui vous permettront de devenir les collaboratrices intelligentes de vos patrons.

Et vous, jeunes filles qui êtes attirées vers les métiers manuels, des Cours de Coupe et Couture, Mode, Français et Calcul, vous permettront de faire face aux divers besoins de la vie, et vous amèneront à prendre en mains vos intérêts.

Jeunes ouvrières, employées, vous serez demain épouses et mères de famille ; en vue de votre préparation à ce rôle, un cours d'enseignement ménager est mis à votre disposition avec cuisine, lessive, raccommodage, repassage, théorique et pratique.

Voilà bien de quoi occuper utilement les loisirs de la semaine anglaise, ou même de la soirée.

Les Cours commenceront dans la deuxième quinzaine d'octobre ; tous les renseignements seront donnés au Siège des Syndicats, 2, rue Pasteur, de 10 heures à 18 heures.

### SAINT-NAZAIRE

#### REUNIONS

Réunion des jeunes à Méan, le dimanche 12 octobre, salle Saint-Eloi, à 9 heures.

Réunion mensuelle le dimanche 10 octobre, 25, place Marceau, Saint-Nazaire, à 13 h. 1/2. Ordre du jour : Election du Bureau.

Réunion de la jeunesse ouvrière féminine à Trignac, le dimanche 9 novembre, à 10 heures.

### SI-MALO-DE GUERSAC

#### REUNION CONTRADICTOIRE

pour l'approbation du projet de bordereau de salaires, le Secrétaire de la Bourse du Travail avait convoqué les ouvriers à Si-Malo-de-Guersac le 22 août. Villeneuve, accompagné de quelques camarades des Syndicats Chrétiens, avait tenu à apporter à nos syndiqués malinois son concours moral.

L'exposé du Secrétaire terminé, la parole fut donnée à un second orateur cégétiste ayant toute qualité, paraît-il, pour entretenir l'auditoire des questions doctrinales. Et de fait, il est un ancien novice des Jésuites. Il se dit encore catholique. Actuellement la C. G. T. lui donne satisfaction. Son maître Jouvance veut pourtant substituer au Christ un dieu nouveau.

Dans la C. G. T., déclare-t-il, on respecte les croyances de chacun, on y travaille réellement pour le bien des individus (sans négliger évidemment celui des militants). En face, c'est-à-dire chez nous, que fait-on ? Rien ! Du moins l'affirme-t-il. Il regarde aux quatre points cardinaux, tel un désorienté, et n'aperçoit plus le Christ, que jadis il accompagnait en portant le dais. Triste en vérité de la part d'un catholique ou soi disant.

Notre camarade Villeneuve n'eut aucune peine à prouver la fausseté des dires du citoyen mélanais. Les catholiques ont leur place à la C. G. T. ? Allons donc ! déclare Villeneuve. Si l'on jette un coup d'œil sur votre journal d'aujourd'hui même, on constate qu'au sujet du compte rendu de la réunion de mardi à St-Nazaire, vos gens qui disent respecter toutes les croyances, ont essayé de tourner en dérision des travailleurs qui ne pensent pas comme eux. Les catholiques ne font rien ? Oubliez-vous, ajoutait-il, les semaines sociales et le travail qui s'y fait ? N'avez-vous pas entendu parler de cette fameuse encyclique « Rerum Novarum » du pape Léon XIII ?

Dans cette véritable charte du travail, vieille d'un demi-siècle ne trouvez-vous pas le règlement des commissions mixtes et la solution des autres grands problèmes sociaux ? Albert de Mun, le défenseur de la loi sur les syndicats (combattue par les socialistes de ce temps) n'était-il pas catholique ? Pourquoi passer aussi sous silence l'action du Cardinal Liénart en faveur des ouvriers lors des grèves du Nord en 1929 et 1930. D'autres que vous, heureusement, nous connaissent la vitalité de nos syndicats. En premier lieu citons votre pontife Albert Thomas, qui s'adjoint comme Secrétaire un Jésuite pour l'étude des questions sociales et qui fait visite au pape. M. Laval, ministre du travail, ne recevait-il pas ces temps derniers les délégués des Syndicats Chrétiens, au même titre que celles de la C. G. T. ?

Et Villeneuve réfute ainsi d'une façon succincte, mais précise, toutes les rengaines, par trop vulgaires, du « Chrétien » confédéré.

En terminant il montre que seule la doctrine du Christ apportera une solution à malaise sociale. Les ouvriers en adhérant à la C. F. T. C. feront triompher son idéal de vérité et de

### PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emile FERRADOU

V<sup>o</sup> GUILMET-FERRADOU

SUCESSEUR

22, Rue de la Fosse, NANTES

Téléphone 121-27

Remise de 5% aux Membres des Syndicats Chrétiens

### A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Importante Maison, ancienne organisation, publicité moderne, recherche agents pour vins mousseux, marc Bourgogne et Bordeaux. Conditions avantageuses. Ecrire (Cottard, rue Richard, 5, à Beaune (Côte-d'Or).

Camarade, amène-nous un syndiqué, une syndiquée. Vois ce que nous avons déjà fait avec notre effectif actuel. Quels résultats il nous serait permis d'espérer si nous étions le double ! Cela dépend de toi. N'oublie pas que L'UNION FAIT LA FORCE

gens qui se destinent aux carrières du commerce et de la banque et, en général à tous ceux qui désirent acquiescer de sérieuses notions commerciales.

Nous invitons ceux qui les ont suivis l'an dernier à y revenir cette année et nous demandons à tous nos amis de faire de la propagande autour d'eux et de nous envoyer les jeunes gens susceptibles de s'y intéresser.

Ceux qui n'auraient pas encore demandé leur inscription pourront se présenter à l'ouverture des cours, le mardi 7 octobre, à 20 h. 30.

### CHATELLERAULT

#### SYNDICAT DES EMPLOYES

#### COURS PROFESSIONNELS

Les Cours de Comptabilité et de Français du Syndicat des employés, interrompus pendant la période des vacances, vont être repris le mardi 7 octobre.

Nous rappelons que ces cours, qui ont obtenu un grand succès l'an dernier, sont ouverts à tous les jeunes gens, syndiqués ou non, et sont entièrement gratuits (seuls les élèves ne faisant pas partie du syndicat auront un droit d'inscription de

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances  
de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

**QUINCAILLERIE - MENAGE**  
**BOISSELLERIE - VANNERIE**

**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole — Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**PEINTURE-VITRERIE**  
TRAVAIL A FAÇON  
**A. MIRANDE**  
35, boulevard Gabriel-Lauriol, NANTES

**PAPIERS PEINTS - DÉCORATION**  
**LETTRES - BOIS ET MARBRE**  
Travail très soigné — Prix modérés  
Conditions spéciales  
aux Membres des Syndicats Chrétiens

**Société Générale**  
18, rue Lafayette  
NANTES

**BANQUE, CHANGE, BOURSE**

**ORNEMENTS D'ÉGLISE**

Spécialité de Linge de Messe  
Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes — Dessins — Prix modérés  
**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin — NANTES  
Conditions spéciales aux Familles  
des Syndiqués

**COUVERTURE-PLOMBERIE-ZINGUERIE**

Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet  
**Joseph DEHAIS**  
7, rue Jean-Jaurès — NANTES  
Téléph. 127.36 — R. C. Nantes 378  
Ventes et Locations  
Installation d'Eau et Gaz — Appareils  
Sanitaires — Compteurs — Robinetterie

**CRÉDIT NANTAIS**

Société Anonyme - Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant  
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
Toutes opérations de Banque et de Bourse

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
**Favreau & Pavageau**  
TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray — NANTES



**L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES  
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin — Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
MM. René DELAFOY, anc. député, Présid. / MM. Etienne HIBON, \*  
Charles HAENTJENS, vice-président / Anatole MANCEAU, ancien député.  
Jean BABIN-CHEVAYE, / Robert PERGLINE, \*  
Hippolyte BARDON, Assureur. / Raymond RICHOU, \*  
Jules BONDUELLE, \* / R. C. Nantes 739 B.

COMPAGNIE NANTAISE  
DE NAVIGATION A VAPEUR  
**Service des Messageries de l'Ouest**  
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49  
Service de voyageurs et marchandises  
sur la Loire  
les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer  
pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de  
**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CAGAO L. REVAULT**  
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)  
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C<sup>o</sup>  
4, rue Mercœur — Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie  
au Contrôle de l'Etat

**BONS D'ÉPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE - FORCE - SONNERIES  
TÉLÉPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès — NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise  
aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE sur MÉTAUX**

Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault — NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre —  
Dateurs — Folioleurs — Timbres  
plastiques — Fochois — Plaques et  
lettres en émail — Gravure chimique —  
Fournitures générales : encres, tampons,  
etc., etc...

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**

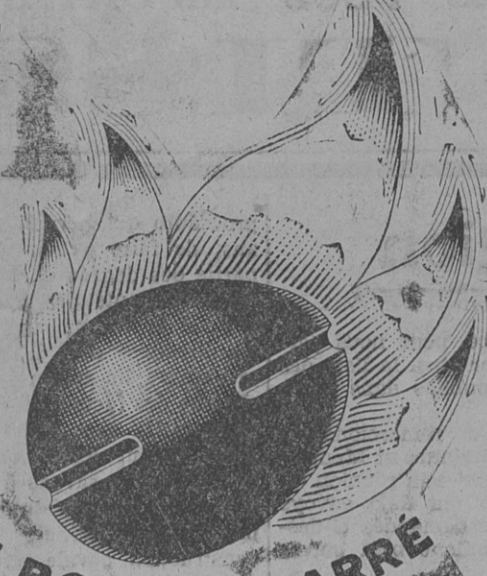
2, rue Pierre-Landais — NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles - Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages — Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**RESSEMELAGE**

**L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures  
de suite  
2, rue Guépin — 11, rue de la Marné  
NANTES

**Fabrique de MEUBLES MASSIFS**  
Beau Choix de Meubles solides et garantis  
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, boulevard National, Nantes

**LE MEILLEUR  
BOULET DU  
MOMENT**



**AUX 2 EXTRÉMITÉS**

N'achetez rien avant de visiter  
7, rue Copernic — NANTES  
**le Dépôt de Meubles de l'Anjou**  
Vente directe de la Fabrique au Client  
**TOUS LES MEUBLES  
— ET LITERIE —**

**LES MESSAGES DES JEUNES**

**Après la Session  
Confédérale**

Pour la troisième fois depuis sa  
fondation, notre groupe des Jeunes  
a fait figure dans le monde syndi-  
cal.

La première fois c'était au Cong-  
rés Régional de l'Ouest, à Angers,  
ensuite à la Session d'Etudes de  
Gentilly et cette année à la 10<sup>e</sup> Ses-  
sion d'Etudes et de Pratique syndi-  
cal.

Cette Session avait lieu dans un  
cadre de verdure magnifique, les  
13, 14 et 15 juillet derniers, au cha-  
teau de Bierville, à Boissy-la-Ri-  
vière, près de Paris.

Avant été délégué, je vous pro-  
pose aujourd'hui de réfléchir avec  
moi le voyage, à l'aide des souve-  
nirs nombreux qui se pressent en  
ma mémoire.

Après quelques incidents de  
voyages, nous voici enfin à Boissy-  
la-Rivière, petit pays insignifiant  
mais qui nous laissera un excellent  
souvenir.

À la descente du train, et grâce  
à nos insignes, nous reconnaissons  
facilement les Jeunes de Bordeaux,  
de Marseille, de Grenoble, etc...  
Puis voici le cortège imposant des  
syndicats-délégués de Nantes, Pa-  
ris, Lille, Laval, Lyon, Nice, etc...

Lentement dirigeons-nous par  
petits groupes vers l'entrée du Parc,  
où, près du Château, un bâtiment  
nous est réservé.

Le lendemain, dimanche 13 juillet,  
après la messe de 7 heures, nous  
assistons à la première séance :  
Légitimité et nécessité du Syndica-  
lisme chrétien, par le Père Barde,  
de l'Action Populaire.

Je n'ai pas l'intention de vous  
faire un rapport détaillé de toutes  
les Conférences car, à raison de  
quatre par jour, ma pauvre mé-  
moire en serait cruellement tour-  
mentée.

Nous retiendrons, en passant, de  
cette première causerie l'importance  
de la lettre à Monsieur  
Liénart, véritable Charte du Syn-  
dicalisme chrétien et qui est un do-  
cument capital à cette heure.

Nous avons quelques minutes  
d'entretien et M. J. Zirneld, Prési-  
dent de la Confédération Fran-  
çaise des Travailleurs Chrétiens,  
prend la parole. « La C. F. T. C.,  
nous dit-il, est une association de  
chrétiens qui veulent vivre inté-  
gralement leur Christianisme dans  
l'ordre professionnel pour que,  
dans la Société où ils vivent, soit  
approuvé le Règne du Christ ».

L'après-midi, nous avons le plai-  
sir d'entendre Mlle Graff, secré-  
taire générale des Syndicats pro-  
fessionnels féminins, fort connue et  
estimée des Nantais. Elle nous  
explique les divers rouages de la  
C. F. T. C. et leur raison d'être.

Lund 14 juillet, nous avons la  
messe, comme la veille, puis séance  
de 10 heures, conférences de Gas-  
ton Tessier et de Mlle Guillaume,  
de Paris.

L'après-midi, nous avions, après  
l'exposé de M. Garnier, une séance  
exclusivement consacrée aux Jeu-  
nes.

Je suis sûr que vous auriez dé-  
siré, comme moi du reste, posséder  
le talent de nos jeunes orateurs :  
Jean Raynaud, de Paris et Antoine  
Buisson, de Grenoble.

Quels magnifiques élan pour  
parler du dévouement et de l'ar-  
deur que les Jeunes doivent appor-  
ter à la cause sociale catholique !!!

**Entreprise Générale  
de Menuiserie**  
Ancienne maison JAHIER  
**COURRAUD & C<sup>o</sup>, Sucrs**  
29, rue de Savenay — NANTES  
Façonnage mécanique, moulures  
en tous genres. Fabrique de meubles.  
Conditions spéciales aux syndiqués.

**LES MESSAGES DES JEUNES**

**Pour notre formation**

**Ce que la J. S. C. fera de toi**

As-tu observé parfois de ces ty-  
pes, dont la vie consiste unique-  
ment à accomplir tant bien que  
mal leur « boulot », pour toucher  
la paye qui leur permettra de  
« croûter » et aussi de s'offrir  
quelques banals plaisirs ?

La J. S. C. a mis en toi quelque  
chose que n'ont pas les autres :  
un idéal de charité chrétienne.

Tu travailles parce qu'il faut que  
tu vives, mais tu ne bornes pas à  
toi l'univers. Tu sais qu'il y a, à  
tes côtés, des âmes misérables. Et  
parce que tu as reçu plus que  
beaucoup, tu rêves de leur faire  
partager tes trésors, que ce soient  
ceux de l'âme, ou du cœur, ou de  
l'intelligence.

La J. S. C. veut faire de toi un  
militant syndicaliste chrétien,  
c'est-à-dire celui qui est un centre  
d'attraction, une force sur laquelle  
on peut compter.

Ta connaissance des questions so-  
ciales — vers laquelle te pousse la  
J. S. C. — fera de toi le « type  
sûr », à qui l'on peut demander  
tous les renseignements ou d'ex-  
poser une juste requête auprès d'au-  
torités patronales. On sait que tu  
connais « ton affaire ». Il n'en  
faut pas plus pour que tu devien-  
nes l'homme de confiance de tes  
compagnons de travail.

Et demain, qui verra sans doute  
l'organisation parfaite des forces  
syndicales, tu seras celui qui dé-  
fendra leurs intérêts dans un con-  
seil d'usines ou dans une commis-  
sion mixte. Tu seras celui qui fera  
triompher les idées sociales chré-  
tiennes.

A quel rôle magnifique te convie  
la J. S. C. !...

Antoine BUISSON,  
de la J. S. C. de Grenoble.

« Les Dirigeants du Syndicat, di-  
rent-ils, fondent beaucoup d'es-  
poirs dans les Jeunes ; tâchons  
qu'ils ne soient pas déçus ».

Enfin, le lendemain matin, nous  
écoutons avec grande attention le  
Secrétaire général de la Fédéra-  
tion Française des Employés :  
Marcel Poinbœuf. Puis l'après-mi-  
di, MM. Mennelet, secrétaire gé-  
néral-adjoint, et Schmitt, Secrétaire  
de l'Union Régionale parisienne,  
terminèrent éloquentement ces 3  
journées de Travail, d'Etude et en  
même temps de plaisir, car entre  
les séances la gaieté ne manquait  
pas parmi les auditeurs.

Maintenant, Chères Hermines, de  
retour à Nantes, maintenant que  
nous avons appris à mieux connaî-  
tre, à mieux aimer et à mieux ser-  
vir notre cause syndicale, il faut  
nous mettre à l'œuvre et tout de  
suite, en fredonnant gaiement ce  
refrain de la Marche des Jeunes syn-  
dicalistes chrétiens, composée par  
Jean Raynaud et intitulée : « Jeune-  
sse on a besoin de toi » :

En avant, les Jeunes de France  
Que rien n'effraie et rien n'abat,  
De tous nous sommes l'espérance,  
En avant pour le bon combat !

Jeanne RICORDEL.

**CHAUSSURES BON-SECOURS**  
**A. MOTTAIS**  
6, rue Bon-Secours — NANTES  
Chaussures en tous genres  
**LUXE — TRAVAIL — FATIGUE**  
Maison se recommandant  
par la qualité de ses articles  
5 % de Remise aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

**OFFICE CENTRAL de la PHOTOGRAPHIE**  
**A. THURET**  
26-28, rue de Verdun — NANTES  
Tous les Appareils et Fournitures géné-  
rales — Tirages — Reproductions —  
Travaux pour Amateurs — Spécialités  
Kodak — Estampes d'Art  
Remise spéciale aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

**L. LEVEQUE**  
13 ET 13 BIS, PLACE VIARMES, NANTES — Téléphone 129.18  
**MACHINES A COUDRE**  
« EXCELSIOR » & « GRETZNER »  
NEUF ET OCCASION  
Réparations et Accessoires de Machines  
de toutes Marques  
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**CHEMISES SUR MESURES**  
**BONNETERIE ET LINGERIE**  
Vente de Tissus au Mètre  
**A. SEGUY**  
Chemisier  
1, rue des Carmes — NANTES  
(près la Place du Change)  
Escompte de 5 % aux Syndiqués

**Habillez-vous au mieux  
et au meilleur marché**  
**PARIS - VÊTEMENTS**  
22, rue du Marchix — NANTES  
**CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS**  
Sports et Ville  
Prix de Fabrique  
Spécialité de Vêtements de Travail  
Chemiserie - Bonneterie - Casquettes  
Imperméables cuir, etc.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**  
Chemises kaki et bleues ..... 10 fr.  
Pantalon rayures ..... 15, 19, 25 et 29 —  
Grand choix de Casquettes depuis. 10 —  
Bleus de travail depuis ..... 16 —  
Imperméable paracuir ..... 95 —  
Complett sport depuis ..... 75 —  
10 % aux Syndiqués et Familles  
nombreuses

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**

**RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL**  
**Maison ARROUET**  
2, RUE BON-SECOURS — NANTES  
**LITERIE**  
Réfection — Plumes — Duvets  
On reçoit les Bons de l'Union Economique

**Jocistes, Syndiquez-vous !**

La J. O. C. grandit... Les plus anciens  
dans le mouvement s'en vont... Place aux  
jeunes, n'est-ce pas ?

Mais que vont devenir ces anciens, di-  
rigeants et militants de la J. O. C. Est-  
ce que cette activité débordante dont ils  
ont fait preuve jusqu'ici, va disparaître.

Bien des gens ont posé la question.  
Mais ils ont oublié que la suite logique  
de la J. O. C. était le syndicat.

Déjà beaucoup de « vieux » Jocistes y  
sont entrés, traçant la ligne de conduite  
pour l'avenir.

La J. O. C. doit être une pépinière de  
syndiqués chrétiens. Notre grand mou-  
vement de redressement, de réchristianis-  
ation de la classe ouvrière ne peut s'ar-  
rêter. Lorsque vers 24 ans, le jeune homme  
quitte la J. O. C., il lui faut autre chose  
qui lui permette de continuer l'œuvre  
commencée. Or, qui lui offre d'appliquer  
ses principes chrétiens à sa vie de travail  
sinon la C. F. T. C. elle-même.

Dès maintenant nous sentons le besoin  
d'être syndiqués : il fallait voir au der-  
nier congrès de la J. O. C. la confiance  
qui s'exprimait par un enthousiasme dé-  
bordant, que les Jocistes portaient aux  
chefs de la C. F. T. C. en particulier à  
son président Zirneld.

Cette année la J. O. C. lance la cam-  
pagne sur la vie professionnelle des Jeu-  
nes Travailleurs : nous étudierons prin-  
cipalement : l'apprentissage, le salaire,  
les maladies professionnelles.  
Si nous voulons aboutir dans les re-

**ENTREPRISE GÉNÉRALE**  
**PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS**  
**GLACES & MIROITERIE - TENTURES**  
Installations complètes pour tous genres  
de Commercés  
**P. AFFILÉ**  
21, rue Saint-Léonard — NANTES  
Remise de 5 et 10 % aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

**Couverture-Zinguerie-Plomberie**  
Maison RENAUD  
76, Rue Saint-Clément, NANTES  
**Chauffage central**  
**Appareils sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF**  
**FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air — NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos — NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**ENTREPRISE GÉNÉRALE de PEINTURE**  
**L. CHATELIER, Père & Fils**  
7, rue Paré — NANTES  
Téléphone : 125.13  
Conditions spéciales aux Familles des  
Syndiqués qui font construire une habi-  
tation familiale.

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du  
**Cof's**  
DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable  
Breveté  
France  
et Étranger  
**25% d'ÉCONOMIE**  
POUR RECEVOIR FRANCS LA NOTRE DÉCLARATION  
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 21, RUE FRANKLIN, NANTES  
R. C. Nantes N° 410 B.

vendications que nous poserons, il nous  
faudra être forts, il nous faudra être  
syndiqués.  
C'est un appel de la C. F. T. C. à la  
J. O. C.  
Jocistes, syndiquez-vous.  
Charles MABIT  
Le Gérant : FOULON Paul.  
Imp. du « Courrier de St-Nazaire »

**FAITES TOUS VOS ACHATS A**

Tél. 123.28  
**NANTES**  
R. C. 553

**LA CHATELAINNE**

Tél. 123.28  
**SAINT-NAZAIRE**  
R. C. 553